

# FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX N°7

RD194 Réparation du Pont du Bonhomme

Franchissement du Blavet

Communes de Lanester et Kervignac



AVRIL 2020

DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Service Grands Travaux  
Neufs et Ouvrages d'Arts /  
Agence Technique  
Départementale Sud-Ouest

## Objet de l'opération

Dans le cadre du suivi et de l'entretien du patrimoine ouvrage d'art départemental, le département du Morbihan réalise des travaux de réparation et de mise en sécurité du Pont du Bonhomme, pont permettant à la RD194 de franchir le Blavet entre les communes de Lanester et Kervignac. Le coût des travaux entièrement financé par le département s'élève à environ 2 M€.

Démarrés au cours du mois de septembre 2019, ces travaux de réparation consistent à la rénovation de l'ensemble de l'ouvrage et la refonte des superstructures afin de modifier la plateforme routière pour la réalisation de voies latérales sécurisée mixtes piétons-cycles, tout en préservant les possibilités de circulation agricole.

## Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'entreprise n'avait pu poursuivre le chantier en raison de la pandémie COVID19. L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entreprises, coordonnateur sécurité) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné.

## Désignation des intervenants

**Maîtrise d'ouvrage :** Département du Morbihan

**Maîtrise d'oeuvre :** Direction des Routes et de l'aménagement

**Entreprise :** BOUYGUES TPRF

**Montant de l'opération :** 2 035 000.00 €

## Plan de situation



## Organisation initiale des travaux de réparation de l'ouvrage

L'ordre de service des travaux de réparation de l'ouvrage a été notifié le 2 septembre 2019, pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

Les conditions d'exploitations pendant la durée des travaux :

- phase 1 : 3,5 mois – alternat par feux – limitation de tonnage à 20 t  
Mise en place d'une déviation par RN 165 pour les véhicules de plus de 20 t.
- phase 2 et 3 : 2,5 mois + 1,5 mois – alternat par feux sans limitation de tonnage
- phase 4 : coupure de circulation pendant 2 semaines pour réfection de l'enrobé et mise en œuvre des dispositifs de sécurité  
Mise en place d'une déviation par RN 165 pour tous les véhicules, hors véhicules lents  
Mise en place d'une déviation par RD pour les véhicules lents
- phase 5 : 2 mois – alternat par feux sans limitation de tonnage

La gestion des feux intégrera les trafics différents selon les plages horaires

matin : sens Kervignac -> Lanester prépondérant

midi : trafic équilibré

soir : sens Lanester -> Kervignac prépondérant

Les séquences des feux seront adaptées au moment du chantier, suivant les possibilités, en fonction des constats de remontée de file.

## Avancement du chantier

Les installations principales de chantier ont été réalisées côté Lanester.

Les feux d'alternat et les dispositifs de sécurité provisoires du chantier ont été mis en place le 23 septembre 2019.

Mise en place des installations de chantier et des balisages.



Réparation du tablier: face aval: terminé - face amont: terminé  
à faire : tête de béquilles



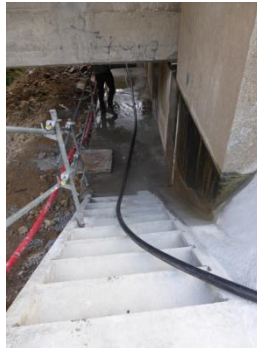
Travaux de nettoyage et de réparation des pieds de béquille rive droite et rive gauche : en cours



Protection latérale des corniches: face aval : terminé - face amont: suspendus du fait de la pluviométrie  
Décapage et remise en peinture du garde-corps: travaux suspendus du fait de la pluviométrie



Sécurisation des culées et vérinage et changement d'appareils d'appui



Travaux d'adaptation des trottoirs à terminer



## Planning indicatif des travaux

Depuis le 17 mars 2020, la société BOUYGUES TP RF a décidé de l'arrêt de l'activité du chantier de réparation du pont du Bonhomme conformément aux directives gouvernementales de confinement mais également dans un souci de protection du personnel de chantier du fait de l'épidémie COVID19.

**Le planning initial prévoyant une coupure complète de circulation pendant les vacances de Pâques, du 14 au 25 avril 2020 ne pourra malheureusement plus être respecté.**

Les services départementaux ont travaillé en collaboration avec BOUYGUES TP RF pour une réorganisation du planning général des travaux en prenant en compte toutes les mesures de protection du personnel contre l'épidémie COVID19.

La société BOUYGUES TP RF va remettre en place la signalisation par alternat à compter du 23 avril 2020 pour un redémarrage des travaux d'hydro démolition à compter du 27 avril 2020.

## Information et déviations durant les travaux de réparation

Au moment de la reprise du chantier, l'alternat de circulation sera rétabli. Une voie de circulation, gérée par alternat, sera maintenue en circulation pendant l'ensemble des phases de travaux, en dehors de la future période de coupure.

Le système de cadencement des feux permet de satisfaire globalement les trafics de pointe du soir et du matin en moyenne annuelle pour les jours ouvrés.

**Ces dispositions devraient minimiser les perturbations au droit de ce chantier.**

Une nouvelle période de coupure de circulation sera à programmer. Elle est en cours de détermination et interviendrait probablement entre mi juin et fin juin 2020. Les travaux de rénovation de l'ouvrage nécessiteront la mise en place d'une déviation suivant le plan ci-dessous, pour tous les véhicules.



## Gestion de la circulation des engins agricoles et véhicules de grande largeur après travaux

Le profil en travers sur ouvrage permettra d'aménager :

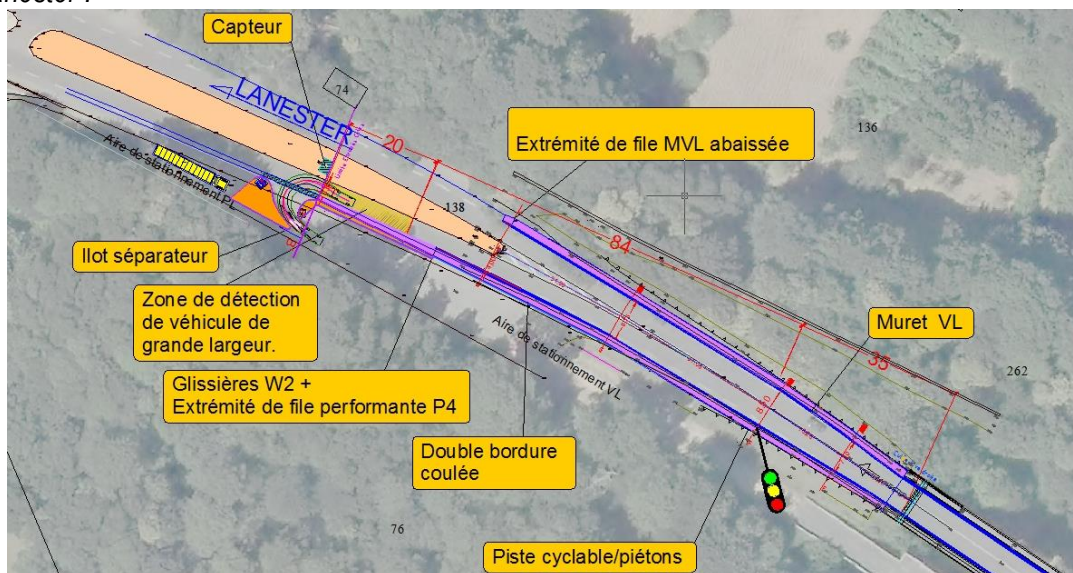
- 2 bandes latérales partagées dédiées aux piétons et aux cycles, protégées par un dispositif de sécurité MVL
- une chaussée de largeur réduite à 6.00m

Afin de faciliter le franchissement des engins agricoles et véhicules de plus de 3,00m de largeur, le département a retenu la solution d'une gestion de la circulation par feux permanents asservis à des détecteurs de largeurs de véhicules, implantés côtés Lanester et Kervignac.

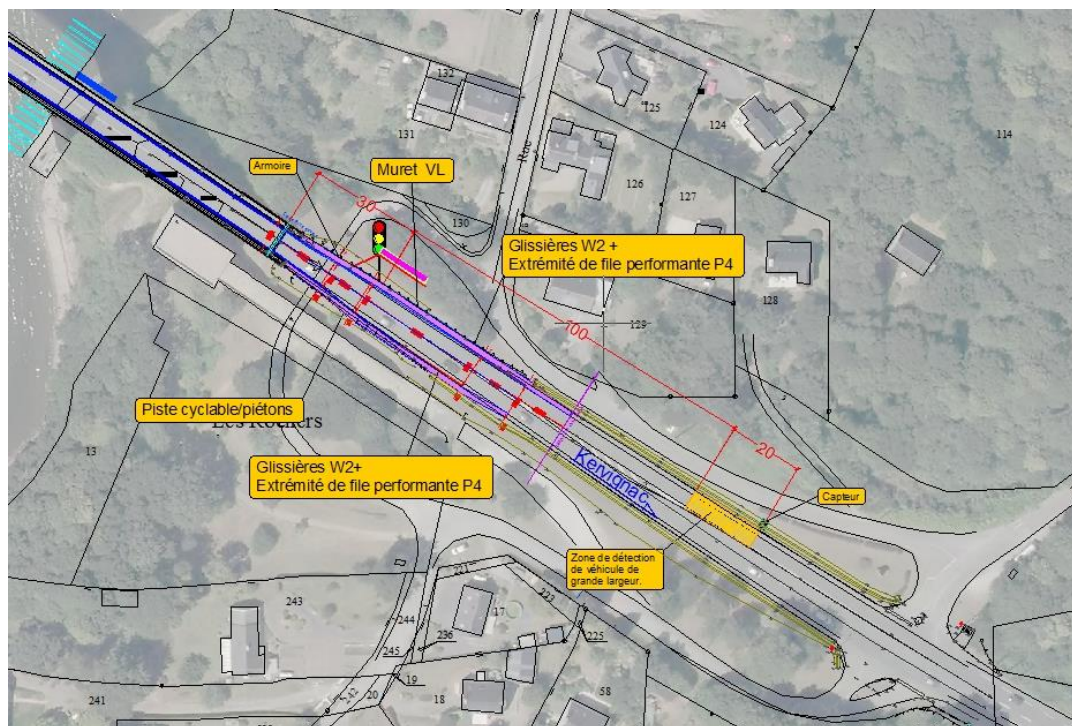
Les feux seront en mode « clignotant » en permanence, mais lorsqu'un véhicule de grande largeur sera détecté, le système déclenchera un alternat automatique de la circulation permettant un franchissement unidirectionnel.

L'aménagement se présentera de la façon suivante :

Côté Lanester :



Côté Kervignac :



## Modalités de transports alternatifs en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Le conseil départemental a concerté avec les autorités organisatrices de transports que sont Lorient Agglomération et la Région, pour coordonner les moyens alternatifs au mode routier, afin de minimiser l'impact et permettre ainsi aux usagers de choisir le mode adapté à leurs besoins.

### **Transports scolaires**

Lorient Agglomération maintient les deux passages du matin sur les lignes 160 et 161.

La Région Bretagne maintient également l'ensemble de ses franchissements de transports. Les horaires des services pourront évoluer au cours des semaines suivant la rentrée selon les contraintes de circulation générées par le chantier. Cette information est reprise sur les fiches horaires scolaires consultables sur le site

<https://www.breizhgo.bzh/>

<https://morbihan.transdev-bretagne.com>

### **Transports collectifs : bus, liaisons maritimes et TER :**

Le chantier n'impacte aucune ligne de transport collectif de Lorient Agglomération.

Cependant, pour faciliter les entrées dans l'agglomération, Lorient agglomération signale que les liaisons maritimes disposeront de réserves en capacité, sur le réseau existant, notamment sur la liaison partant de Locmiquelic (Pen Mane).

Concernant les lignes maritimes, il est nécessaire que les usagers prennent en compte la nécessité pour les élèves d'arriver à l'heure dans leurs établissements, ceux-ci ne pouvant bénéficier d'horaires aménagés ou décalés. Ainsi, au regard de la charge du départ de 7h 33 sur la ligne B1 (Pen Mané - Quai des Indes), les personnes autres que les scolaires qui souhaiteraient emprunter les liaisons transrade sont invitées à privilégier les liaisons de 7h00, 7h15 ou 7h45, ou à emprunter la ligne B2 (Port-Louis La Pointe – Port de Pêche), qui bénéficient de bonnes réserves capacitaires et qui sont en correspondances, côté Lorient, avec des lignes de bus à destination du centre-ville ou des lycées.

La ligne B3 dessert le Port de Pêche à partir de Locmiquélic Ste Catherine, tous les 15 minutes de 6h à 8h30.

Plus d'infos sur : <https://www.ctrl.fr/>

La ligne 16 Breizhgo Lorient-Etel-Kervignac franchissant le pont est maintenue. Comme les services scolaires gérés par la Région Bretagne, les horaires sont susceptibles d'évoluer selon les conditions de circulation. Les informations concernant ces services sont également consultables sur les sites

<https://www.breizhgo.bzh/> et <https://morbihan.transdev-bretagne.com>

### **Solutions alternatives de déplacement : Covoiturage ; TER :**

Des solutions alternatives de déplacement existent et peuvent atténuer les effets des travaux sur le trafic routier. En effet, les risques de bouchons au pont du Bonhomme étant directement liés au nombre de véhicules en circulation, le covoiturage est une solution permettant de les réduire sensiblement, Lorient Agglomération a adhéré à la plateforme publique de covoiturage OuestGo mise en place à l'échelle de la Bretagne.

N'hésitez pas à la consulter, c'est gratuit. Plus d'info sur le covoiturage :

<https://www.ouestgo.fr/>

Sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh), vous pourrez également retrouver les horaires des trains (notamment entre Vannes et Lorient) et des autres lignes de cars gérés par la Région Bretagne.

<https://www.breizhgo.bzh/> et <https://morbihan.transdev-bretagne.com>

### **Cellule de veille :**

Les communes de Locmiquélic, Port-Louis, Riantec, Gâvres et Lanester, et Lorient Agglomération, en lien avec l'exploitant de son réseau de transports collectifs, ont mis en place une cellule de veille dont le rôle sera d'observer les pratiques que vont adopter les personnes afin d'apporter des réponses ciblées aux problèmes

qui auraient été identifiés. Une période d'observation d'environ deux semaines est nécessaire pour mesurer ces problèmes.

Plus particulièrement, les conditions de franchissement du Pont du Bonhomme par les lignes scolaires 160 et 161, ainsi que les incidences d'une détérioration possible des conditions de franchissement du pont Jehanne La Flamme à Hennebont, sur le réseau CTRL, feront l'objet d'un suivi particulier.

## Vigilance sur alternat par feux

La gestion des feux intègre les trafics différents selon les plages horaires

- matin : sens Kervignac -> Lanester prépondérant
- midi : trafic équilibré
- soir : sens Lanester -> Kervignac prépondérant

Les séquences des feux sont préprogrammées.

Cependant, dans un souci d'optimisation des flux, le dispositif est équipé de caméras radars permettant de basculer la circulation dans le sens opposé en l'absence de véhicule détecté.

**L'attention des usagers est donc attirée sur la nécessité de vigilance au moment du passage des feux au vert pour ne pas laisser trop de distance entre véhicules successifs, qui pourrait être identifiée par le radar comme une absence de véhicule.**

## Communication

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

## Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

**Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

**[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)**

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.